

# L'égalité femmes-hommes

**En Tunisie, les lignes bougent : un texte sur l'égalité successorale femmes-hommes est actuellement débattu au Parlement. Un projet pionnier dans le monde arabe, mais qui divise encore.**

Françoise DUMONT, présidente d'honneur de la LDH

Tous les 13 août, la Tunisie célèbre la Fête de la femme et, en même temps, l'anniversaire de la promulgation en 1956 du Code du statut personnel (CSP), un texte qui a accordé plusieurs droits aux femmes et aboli la polygamie et la répudiation. Depuis, la Tunisie est considérée comme pionnière dans le monde arabe en matière de droits des femmes.

En 2017, l'actuel président de la République, Beji Caïd Essebsi, a profité de cette journée pour proposer de modifier deux dispositions très sensibles, explicitement codifiées en défaveur des femmes : celle de l'héritage et celle du mariage avec un non-musulman. En ce qui concerne cette seconde disposition, les choses sont allées très vite. Dès septembre 2017, les textes de 1973 qui encadraient le mariage des Tunisiennes - et cela en totale contradiction avec la Constitution adoptée en 2014 - ont été annulés. Désormais donc, les Tunisiennes qui veulent épouser un non-musulman n'ont plus à fournir un certificat de conversion de leur futur mari. Auparavant, quelques-unes avaient bien réussi à faire reconnaître leur union sans ce précieux document mais, à chaque fois, cela avait été au prix d'une laborieuse bataille juridique.

Le premier chantier, lui, reste ouvert et même si les choses ont avancé, il se heurte à de nombreuses oppositions, y compris au sein même de la société tunisienne. Rappelons qu'en Tunisie, conformément à la loi coranique, une femme n'hérite que de la moitié de ce qui revient à son frère. En lançant ce débat, le président de la République a fait preuve d'une parole «d'ouverture» assez audacieuse. En effet, les principaux pays du Proche-Orient

continuent d'appliquer la Charia en matière de succession et de statut personnel. C'est elle qui, aujourd'hui encore, gouverne très largement les interactions sociales et définit, dans les espaces publics et privés, ce qui est autorisé ou non. Certes, les législations peuvent être différentes mais demeure un supposé «équilibre» qu'aucun chef d'Etat arabe n'a osé proposer à l'examen collectif. Même des dirigeants comme Boumediene ou Nasser, considérés comme «révolutionnaires», n'ont jamais osé réformer la structure familiale, régie par des normes religieuses et patriarcales.

## Les propositions progressistes de la Colibe

Le pouvoir central a nommé, fin 2017, une commission, la Commission des libertés individuelles et de l'égalité (la Colibe), chargée de faire des propositions sur de «nouvelles libertés individuelles» et une «égalité» réelle entre les citoyens.

Celle-ci a rendu son rapport en juin 2018. Les propositions de réformes sont nombreuses et ambitieuses. Elles tendent à affirmer un certain nombre de droits : droit à la vie (avec la suppression de la peine de mort), à la dignité, à l'inviolabilité corporelle, à la liberté de pensée, de croyance et de conscience, à la protection des données personnelles... D'autres se rapportent à l'égalité de droits entre les individus et visent à lutter contre toute une série de discriminations : parmi elles, la discrimination dans l'héritage, cette inégalité étant d'ailleurs contraire à la Constitution votée en 2014. La Colibe propose aussi une dépénalisation de l'homosexualité et une interdiction de l'usage du test anal, pratique utilisée encore aujourd'hui pour



prouver une relation masculine. Au total, ce volumineux rapport ouvre la voie à des avancées sociétales dictées par une Tunisie qui a des engagements internationaux à tenir et une image à préserver. Certes, le fait même que le débat soit largement ouvert est une victoire, mais l'opinion publique reste divisée, au point qu'en août 2018 et à quelques jours d'intervalle, deux manifestations ont été organisées à Tunis avec succès : l'une pour le projet de réforme et l'autre... contre.

Parmi les opposants à la réforme, se trouvent évidemment les forces islamistes qui font, notamment dans les mosquées et dans les quartiers, tout un travail de sape et de dénigrement du projet. Mais ils ne sont pas les seuls, et d'autres opposants avancent des arguments plus économiques car, d'après eux, cette répartition inégalitaire sacrée est certes liée à l'ordre patriarchal, mais aussi à une économie familiale fragile, en particulier en

# dans l'héritage bientôt acquise?



*La participation des femmes aux manifestations démontre que beaucoup de Tunisiennes – se réclamant du féminisme ou non – veulent faire évoluer la loi, même si les partis politiques qualifiés de « progressistes » ne s'engagent que timidement à leurs côtés.*

milieu rural. En changeant les règles de l'héritage, on risquerait une plus grande parcellisation des terres, les surfaces seraient plus petites, et il serait plus difficile d'obtenir des prêts ou de les rembourser, et donc de conserver les terres. En résumé, si l'on veut que les femmes héritent, il faudrait que l'Etat soutienne davantage l'agriculture familiale.

## **Des incertitudes sur l'issue des débats en cours**

En Tunisie, il existe depuis plus de cent ans un fort mouvement féministe. Celui-ci s'organise notamment autour de l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD), avec laquelle la LDH a des liens étroits, en particulier dans le cadre du réseau EuroMed Droits. Au cours de son histoire, ce mouvement féministe a connu des moments difficiles. Sous la présidence de Ben Ali, ses possibilités d'expression ont été limitées, mais surtout, Leïla Trabelsi,

l'épouse du dictateur, a instrumentalisé un certain nombre d'associations féministes pour en faire une vitrine de la Tunisie dans les relations diplomatiques.

Aujourd'hui, le mouvement féministe a retrouvé une image plus positive, et, dans sa quasi-totalité, il se bat pour faire aboutir le projet porté par la Colibe. Leur participation aux manifestations démontre que beaucoup de Tunisiennes – se réclamant du féminisme ou non – veulent faire évoluer la loi, même si les partis politiques qualifiés de « progressistes » ne s'engagent que timidement à leurs côtés, considérant plus ou moins explicitement qu'il est trop

tôt ou que ce n'est pas la priorité... Comme l'affirme la théologienne marocaine Asma Lamrabet: « *L'héritage est le noeud gordien de la question de l'égalité parce qu'elle touche au pouvoir matériel des hommes. Questionner cette donnée religieuse, c'est remettre en cause les fondements du patriarcat religieux arabo-musulman, à savoir l'autorité absolue des hommes sur les femmes et la subordination de ces dernières à cette autorité, au sein des deux sphères publique et familiale, autorité supposée être de droit divin et donc discutable.* »

Après avoir été adopté en Conseil des ministres, le projet de réforme est aujourd'hui en discussion à l'Assemblée nationale. Rien ne permet de dire combien de temps durera ce débat, ni même s'il aboutira, d'autant plus qu'à l'approche de nouvelles élections, il risque fort d'être instrumentalisé par tous les partis. Il n'est pas impossible que le compromis final soit celui soutenu par le parti majoritaire Ennahda, c'est dire que chaque testeur aura la possibilité de répartir ses biens conformément ou non à la loi coranique. Bien sûr, une telle issue serait décevante. Mais dans les pays arabo-musulmans, beaucoup de choses se modifient, lentement mais irréversiblement. Les femmes, excepté au Maroc, au Yémen et en Irak, sont majoritaires à l'université. En Algérie, elles constituent la majorité du corps enseignant. En Tunisie, elles représentent 60% des diplômés de l'université. Globalement, le niveau de scolarisation des filles et des garçons augmente, la fécondité baisse et l'endogamie s'effrite. Autant de constats qui, tôt ou tard, donneront un aspect d'arrière-garde aux combats des conservateurs, religieux ou non, hommes ou femmes, essentiellement guidés par la volonté de maintenir la suprématie patriarcale. ●

**« Dans les pays arabo-musulmans, beaucoup de choses se modifient, lentement mais irréversiblement. Globalement, le niveau de scolarisation des filles et des garçons augmente, la fécondité baisse et l'endogamie s'effrite. »**